

Vacances apprenantes. L'objectif est d'être prêt le 6 juillet : les inscriptions démarrent

5-7 minutes

Le dispositif de vacances apprenantes sera décliné dans le Calvados à partir du 6 juillet 2020. École ouverte, colonies de vacances, centres de loisirs... Les inscriptions vont démarrer.

Les colos apprenantes proposeront aux enfants des loisirs alliant découverte de la nature, sport, culture et renforcement des apprentissages tout l'été. Ouverts à tous, les séjours sont gratuits pour les enfants des quartiers prioritaires et ceux des zones rurales isolées.

Les colos apprenantes proposeront aux enfants des loisirs alliant découverte de la nature, sport, culture et renforcement des apprentissages tout l'été. Ouverts à tous, les séjours sont gratuits pour les enfants des quartiers prioritaires et ceux des zones rurales isolées. | CATHERINE CLAVERY – FOTOLIA

[Ouest-France](#) Élodie DARDENNE et Stéphanie SÉJOURNÉ.

Modifié le 19/06/2020 à 08h56 Publié le 18/06/2020 à 17h13

Les vacances apprenantes, c'est pour qui ?

Pour tous les enfants, de la maternelle au lycée. Le gouvernement [va débloquer 200 millions d'euros et vise un million d'enfants en France](#). Écoles et lycées pro ouverts, séjours buissonniers type classe de découvertes, centres de loisirs ou colonies de vacances... Toutes les classes d'âge sont concernées. La participation aux écoles ouvertes et séjours buissonniers, des projets montés par l'Éducation nationale avec les collectivités, est gratuite. En colo, les vacances sont offertes aux enfants des quartiers prioritaires, à ceux des zones rurales isolées et aux familles monoparentales. Elles sont payantes pour les autres (avec possibilité de bons de la Caisse d'allocations familiales, chèques vacances, aide des comités d'entreprise...).

C'est quand ?

L'ensemble du dispositif couvre tout l'été, du 4 juillet au 31 août. Les écoles ouvertes et séjours buissonniers ne fonctionneront que sur la première quinzaine de juillet et la deuxième d'août.

C'est où ?

À quinze jours des vacances, c'est encore le grand flou. Mais « **nous serons prêts le 6 juillet** », a tenu à rassurer le préfet du Calvados, Philippe Court, hier. Les centres de loisirs habituels tourneront. Les écoles ouvriront là où Éducation nationale et collectivités auront réuni les conditions qui le permettent : locaux, enseignants, agents pour le nettoyage, animateurs pour les activités. « **Nous sommes en train de recenser, de questionner**

les parents », a indiqué le préfet du Calvados, Philippe Court, ce jeudi 18 juin 2020. Les 352 écoles publiques et 37 écoles privées du département, ainsi que les 58 collèges et les lycées professionnels du département sont visés. « **L'an dernier, cinq établissements participaient à l'école ouverte** », rappelle Mathias Bouvier, directeur académique du Calvados. Combien d'élèves ? On n'aura pas le chiffre. « **Mais nous sommes assurés de multiplier au moins par cinq le nombre d'écoles et le nombre d'élèves inscrits dans le parcours école ouverte. Et nous aurons les effectifs d'enseignants suffisants.** » Les neuf quartiers prioritaires du département sont assurés de disposer d'une école ouverte cet été.

L'organisation des séjours buissonniers relève du libre-arbitre des enseignants. Tous n'ont pas été informés de cette possibilité. L'ambition du gouvernement se frotte à une autre difficulté : « **La profession est épuisée** », soulève Sébastien Beorchia, secrétaire académique du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

De gauche à droite : Mathias Bouvier, directeur académique dans le Calvados ; Philippe Court, préfet du Calvados et Stéphane de Carli, directeur de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). | OUEST-FRANCE

Comment inscrire son enfant en colonie ?

Les familles qui pensent pouvoir prétendre à la gratuité doivent se rapprocher de leur mairie (ou intercommunalité) pour savoir si elle est partenaire (elle doit financer 20 % du séjour, le reste est payé par l'État). C'est la collectivité qui inscrira l'enfant. Toutes peuvent s'inscrire sur le site coloniesapprenantes.gouv.fr.

Ces séjours « apprenants » seront labellisés. C'est la vraie nouveauté du dispositif. Dans le Calvados, environ 160 sites sont repérés. « **On proposera une offre globale, équilibrée territorialement** », promet le préfet. Pour avoir le nombre d'enfants et d'établissements directement concernés, là aussi il faut patienter.

Partager cet article Les colos apprenantes proposeront aux enfants des loisirs alliant découverte de la nature, sport, culture et renforcement des apprentissages tout l'été. Ouverts à tous, les séjours sont gratuits pour les enfants des quartiers prioritaires et ceux des zones rurales isolées.

Vacances apprenantes. L'objectif est d'être prêt le 6 juillet : les inscriptions démarrent Ouest-France.fr

-
-
-
-